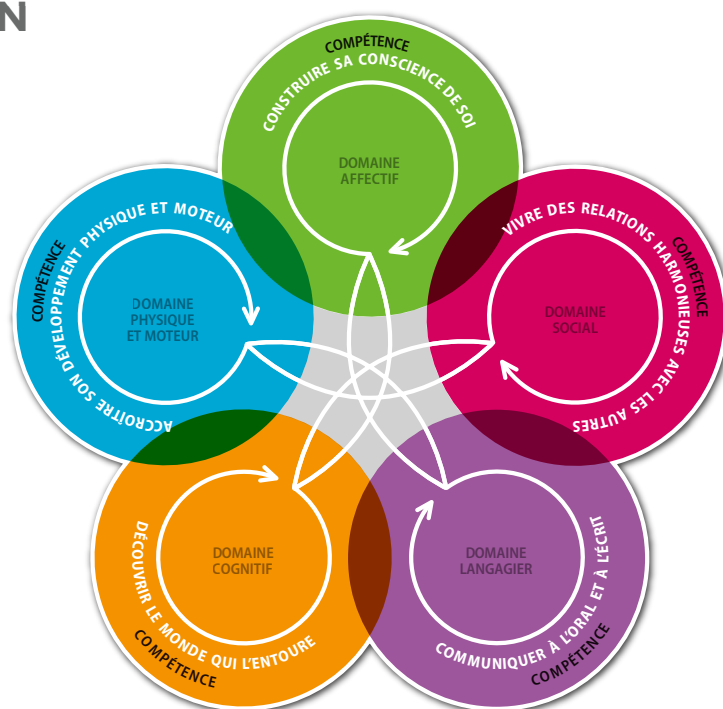


Le bulletin de votre enfant à la maternelle 4 ans ou 5 ans

INFORMATION À L'INTENTION DES PARENTS

L'école reconnaît la place importante que vous tenez comme parent auprès de votre enfant dans son parcours scolaire. Vous êtes un allié indispensable au soutien et à la réussite éducative de votre enfant. Nous savons que vous êtes là pour l'encourager et l'accompagner dans son développement. **Le bulletin est un outil de communication qui vous informe sur les progrès de votre enfant, vous permettant ainsi de suivre son développement à l'école.**

À travers les activités qu'il vit à la maternelle et plus particulièrement grâce au jeu libre, votre enfant se développe de façon globale à l'intérieur de cinq grands domaines de développement : physique et moteur; affectif; social; langagier; cognitif. L'information inscrite au bulletin de votre enfant vise à décrire la progression de son développement à travers les **cinq compétences du programme** : *Accroître son développement physique et moteur*; *Construire sa conscience de soi*; *Vivre des relations harmonieuses avec les autres*; *Communiquer à l'oral et à l'écrit*; *Découvrir le monde qui l'entoure*.



Dans le bulletin, durant l'année scolaire, l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant fait le choix d'écrire des informations au sujet du développement de certaines compétences. Cependant, à la fin de l'année, vous obtiendrez des informations sur le développement de toutes les compétences.

À la maternelle, l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant évalue sa progression en l'observant et en discutant avec lui de manière informelle durant les activités habituelles de la classe, adaptées à ses capacités. Nous comprenons que votre enfant est unique et c'est pourquoi les activités choisies pour apprécier les progrès dans son développement respectent sa capacité de compréhension, ses besoins, ses intérêts et sa culture.

Le bulletin est là pour témoigner des progrès de votre enfant entre le début et la fin de l'étape.

Il est possible que des commentaires soient ajoutés par l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant, par exemple sur les expériences qu'il a vécues ou à propos de ses réalisations. Parfois, le commentaire s'exprime sous la forme d'un progrès particulier que l'enseignante ou l'enseignant souhaite souligner ou d'un défi à relever. Pour vous aider à mieux comprendre le bulletin de votre enfant ainsi que les progrès qu'il a réalisés, l'enseignante ou l'enseignant pourrait également vous présenter une collection de ses réalisations témoignant de sa progression, par exemple des photos de lui en action, des extraits vidéo, des modelages ou des assemblages. Le bulletin ne contient donc pas tous les détails concernant votre enfant; ce n'est pas son rôle. Vous pourriez obtenir plus d'informations sur votre enfant autrement, par exemple lors de rencontres avec les parents ou grâce à d'autres moyens de communication utilisés par l'enseignante ou l'enseignant.

Mentions

Coordination et rédaction

Direction de l'évaluation des apprentissages
Direction générale de la formation générale des jeunes
Direction générale principale de la pédagogie et des services à l'enseignement
Secteur de la réussite éducative et de la main-d'œuvre

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone: 418 643-7095
Ligne sans frais: 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation